



Preavis et signature d'un nouveau contrat

Par **Marion91**, le **25/06/2014** à **13:22**

Bonjour à tous,

je suis en CDI depuis 1an et je vie un enfer,j'ai trouvé un super poste et mon futur employeur voudrait que je me libere au plus vite il ne peut attendre 1 mois de préavis. Nous sommes en soldes à la boutique et jamais ils ne voudrons me laisser partir avant 1 mois. Qu'ai je le droit de faire ? Puis je leur proposer de ne pas faire mon préavis et s'ils refusent puis je ne plus aller travailler et démarrer mon nouveau contrat ?

merci de m'aider !

Par **janus2fr**, le **25/06/2014** à **13:55**

Bonjour,

Vous pouvez demander à votre employeur de vous exempter du préavis. Mais s'il refuse, vous n'avez pas le droit de passer outre.

L'employeur actuel serait en droit de saisir le conseil des Prud'hommes pour vous demander des dommages et intérêts fonction du préjudice subi. Il pourrait aussi attaquer le nouvel employeur qui vous aurait embauché pendant ce temps.

Par **Marion91**, le **25/06/2014** à **20:18**

Bonjour,merci de votre réponse, je serais prête à payer des intérêts pour mon nouveau poste, puis je signer ce nouveau contrat si le mien n'est pas terminé ?

Par **P.M.**, le **25/06/2014** à **20:26**

Bonjour,

Vous pouvez toujours signer un contrat mais ne pouvez pas normalement être embauchée tant que vous n'ête pas libre de tout engagement...